



Délaissement d'enfant mineur en france

Par **Loupette**, le **27/10/2020** à **16:43**

Madame, Monsieur, j'ai connaissance d'une jeune fille française (père français, mère sénégalaise), mineure née et ayant vécu jusqu'à ses 15 ans au Sénégal, envoyée en France en juillet 2020 qui se retrouve sans plus de nouvelles ni ressources de la part de ses parents et actuellement hébergée dans une famille sans lien de parenté avec la famille. Elle n'est pas scolarisée, n'a aucune ressource et ne sait plus ce qu'elle peut ou doit faire. Merci pour vos conseils juridiques

Par **youris**, le **27/10/2020** à **17:11**

bonjour,

il faudrait connaître sa nationalité et si elle a des documents prouvant son identité.

mais il faut s'adresser aux services compétents du conseil départemental dans le département où vous vous trouvez, appelé « bureau de l'**aide** sociale à l'enfance » (ASE). Dans certains départements, la mission d'évaluation a été déléguée à des associations.

voir ce lien :

<https://www.france-terre-asile.org/mineurs-isoles-etrangeurs-col-280/infos-migrants/mineurs-isoles-etrangeurs#:~:text=Afin%20de%20b%C3%A9n%C3%A9ficier%20de%20la,%C3%A9t%C3%A9%20d%C3%A9l%C3%A9gu%C3%A9e%20%C3%A0%20des%20associations>

salutations